

« Un collectif est un projet de transformation du réel »

Le projet politique de la FISAF 2022/2025

Le présent projet politique de la FISAF a pour ambition de s'inscrire dans l'évolution sociétale à l'œuvre, marquée par la volonté de voir se réaliser une société inclusive. Ce projet entend considérer, dans les perspectives qu'il se trace, le contexte écologique, technologique, politique de cette réalité.

Il se doit de prendre appui, notamment, sur l'histoire de la fédération, la spécificité de son champ d'intervention, les personnes et les institutions qui s'y trouvent impliquées. Le travail de la FISAF se caractérise par l'affirmation de l'autonomie, de la capacité d'autodétermination et d'émancipation des personnes. La FISAF a donc la volonté de promouvoir, par ses actions, la capacité de chacun à prendre en main son devenir.

Pour réaliser le projet politique d'une fédération comme la FISAF, il nous faut interroger les fondements de son projet fédéral ; son identité, ses valeurs, ses convictions, son utilité sociale et ses spécificités. Ceci nous permettra de nous engager, dans un second temps, dans un travail considérant l'avenir que nous entendons construire dans le contexte qui est le nôtre.

En cohérence avec les valeurs et les ambitions que nous entendons porter collectivement au nombre desquelles nous comptons aujourd'hui ; le fait de voir les personnes en situation de handicap être considérées comme des citoyens, sujets de droit, à part entière, c'est-à-dire non assignées à une place ou désignées par la réduction de leur identité à la catégorie administrative à laquelle elles sont attachées, ainsi que la réalisation d'un espace social et professionnel où l'accessibilité n'est plus une question.

Ainsi, le projet politique de la FISAF 2022-2025 ne peut être que le résultat d'une démarche collective et participative alimentée par nos débats, nos témoignages et la rencontre entre les administrateurs, les adhérents, les professionnels, les personnes en situation de handicap sensoriel ou atteints de troubles des apprentissages ainsi que les partenaires de la FISAF. Il nous faut mobiliser notre volonté collective d'agir pour indiquer vers quoi nous souhaitons aller et dresser un idéal choisi et partagé.

Ce projet, co-construit avec l'ensemble des acteurs de notre réseau, prend sa place dans un contexte de mutations profondes. Il nous permet de nous projeter pour bâtir un projet commun qui réponde à notre ambition d'un accompagnement favorisant une citoyenneté effective.

CE QUE NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS PORTONS...

La FISAF, Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicaps sensoriels et Dys, a été créée en 1925. Elle est reconnue d'utilité publique.

Ses adhérents sont des associations, des fondations, des organismes publics, des établissements et des services qui accompagnent des enfants, des adolescents, des adultes et des aînés en situation de handicap sensoriel ou atteints de troubles du langage et des apprentissages.

Une identité forte et revendiquée

L'inscription juridique dans le cadre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, ratifiée le 20 mars 2010, qui a pour objet de « promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur liberté intrinsèque » ainsi que la Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

L'intervention sociétale dans le champ de l'économie sociale et solidaire, conçue sur une logique de services basés sur un principe d'utilité sociale et dotée d'un mode de gouvernance démocratique et participatif.

Quatre marqueurs identitaires structurants :

- ◆ **Les caractéristiques des personnes accompagnées par les adhérents de la FISAF :** des personnes en situation de handicap visuel et/ou auditif, de troubles du langage et des apprentissages, avec ou sans handicaps associés et/ou handicaps rares.
- ◆ **Les métiers et les missions exercés par un réseau de professionnels spécialisés** dans les déficiences visuelles, auditives, avec ou sans handicaps associés, et les troubles des apprentissages. Leurs interventions portent sur les modalités de compensation, d'accessibilité, de stimulation et d'accompagnement dans tous les champs de vie, personnel, familial et collectif.
- ◆ **Des établissements et services adhérents à la FISAF** qui emploient un certain nombre de professionnels eux-mêmes en situation de handicap visuel et/ou auditif.
- ◆ **Une démarche à la fois proactive et entrepreneuriale fondée sur la coopération** avec l'ensemble des acteurs, ce qui inclut les personnes en situation de handicap et l'ensemble des acteurs de la cité.

DES VALEURS FONDATRICES

L'humanisme et l'universalité

La FISAF fonde son action sur la primauté de l'humain et la prise en considération de la singularité et de la capacité à agir de la personne.

En effet, les établissements et services médico-sociaux de notre réseau sensoriel et des troubles du langage et des apprentissages ont une priorité absolue : être au service des personnes en prenant en considération leur diversité, leur projet et leur capacité à faire et à être.

De plus, la FISAF souhaite garantir aux personnes en situation de handicap l'effectivité des droits sur l'ensemble du territoire national et l'équité de traitement dans la mise en œuvre des principes d'autodétermination.

La solidarité dans une communauté ouverte

La solidarité est un droit égal pour tous à trouver sa place au sein de la société dans l'attention portée à autrui. Mais elle est aussi un devoir, lequel est au cœur de nos interventions.

La FISAF est ainsi un lieu de réflexions, de partages et de mises en relation entre ses membres mais aussi avec d'autres acteurs de droit commun.

Elle permet de faire « réseau » Elle a vocation à constituer un espace « ressources » pour appuyer les actions de ses membres, lesquels peuvent être amenés à travailler ensemble, solidairement, dans la bienveillance et le respect mutuel. Cette coopération, issue des valeurs de fraternité et de collégialité, accepte le mouvement et la contradiction. Elle contribue ainsi à une réflexion bénéfique et féconde.

L'engagement sociétal pour une citoyenneté effective

Les personnes en situation de handicap sont d'abord des sujets de droits et des citoyens. Cette valeur est portée par la conviction que les personnes doivent pouvoir être pleinement citoyennes dans la cité. Ce ne sont pas leurs incapacités qui les définissent mais leurs capacités, leurs compétences, leurs désirs et leurs projets.

Les personnes doivent pouvoir, sur la base de l'équité avec les autres, agir, participer et contribuer à la vie sociale, professionnelle et politique dans un environnement accessible.

Pour exercer pleinement leurs droits, les personnes en situation de handicap sensoriel et des troubles des apprentissages doivent s'inscrire dans une société ouverte à l'autre et rendue accessible.

Les membres de la FISAF agissent en faveur de l'accessibilité universelle, en intervenant auprès des acteurs de l'éducation nationale, de la santé, des entreprises..., tout en proposant les modalités de compensation les plus adaptées, individuellement.

La FISAF contribue à faire société et à renforcer le lien social pour lutter contre toutes les discriminations et toutes les formes d'isolement. Elle contribue à créer les conditions de participation des personnes en situation de handicap afin de leur permettre de devenir pleinement auteurs et actrices de leur vie.

CE QUE NOUS VOULONS, CE POUR QUOI NOUS AGISSONS...

DES AMBITIONS ET DES CONVICTIONS

Un mouvement en faveur d'une société inclusive

Une société est inclusive lorsqu'elle porte un respect et une attention égale à tous. Toute forme d'inégalité et d'injustice est combattue.

L'inclusion se conçoit comme l'adaptation d'un système (éducatif, social, professionnel...) afin de permettre à chaque personne d'y trouver sa place et de participer pleinement aux décisions qui la concerne.

C'est-à-dire, une société qui s'inscrit dans un mouvement de transformation où les plus vulnérables retrouvent leurs droits de citoyen dans un espace redevenu apte à les prendre en considération et à accueillir leurs potentialités dans l'objectif d'en finir avec l'exclusion.

L'inclusion s'attache aux droits de l'homme, l'intégration à l'individu assujetti à des normes.

Une mise en mouvement des acteurs en faveur de la continuité des parcours et de la co-construction

La FISAF accompagne la transformation du secteur médico-social sensoriel et des troubles du langage et des apprentissages autour de 4 dimensions :

- ▶ Favoriser une logique d'accompagnement fondée sur une notion de parcours ; ce qui sous-entend de se rendre disponible. Cela veut dire refuser d'avoir à choisir entre des possibles, n'avoir à se priver d'aucune possibilité. Pour le professionnel, cela signifie une écoute active, une capacité à ouvrir les possibles, une intervention plurielle en associant des acteurs multiples.
- ▶ Développer des actions au sein de la cité dans le cadre d'une fonction ressources étayée .
- ▶ S'inscrire dans une dynamique territoriale de développement et de ressources partagées.
- ▶ Fonder sa démarche d'accompagnement dans le pouvoir d'agir des personnes, reposant sur les compétences, les capacités et les projections personnelles des personnes. C'est-à-dire emmener celui qui ne peut aller tout seul à un moment de son existence à élaborer et à agir sur sa situation. Le pair-accompagnement, reposant sur l'expertise d'usage des personnes, constituera une des modalités majeures de l'intervention dans le secteur sensoriel et des troubles des apprentissages. Il s'agira alors de décrire l'environnement, les situations, les possibilités de désigner les chemins, les voies mais aussi les impasses, et d'inviter l'autre à prendre un chemin et à décider seul de faire le voyage pour lui-même avec ses compétences et ses désirs. Autrement dit, apprendre à se construire de façon indépendante.

Un mouvement collectif pour interagir ensemble

Contribuer efficacement à une société inclusive, et aux transformations adaptées, nécessite un positionnement clair, établi à l'aune de convictions fortes et partagées, et une capacité à faire bouger « les lignes » dans une démarche collaborative et coopérative qui fait sens pour tous les membres.

Autrement dit, un réseau efficient n'est pas un groupe formé seulement d'individus experts, mais un collectif composé d'individus variés qui interagissent efficacement au regard d'enjeux partagés.

DES PRIORITÉS POLITIQUES CLAIRES ET DÉCLINÉES EN PRESTATIONS DE SERVICES

Un positionnement politique en cohérence avec les valeurs et les ambitions énoncées, et plus particulièrement en faveur de la société inclusive, de l'accessibilité universelle, de la protection sociale, de l'émancipation et de la solidarité.

- ▶ Par une contribution à l'élaboration des politiques publiques nationales et régionales, en cohérence avec les enjeux de politique publique et les valeurs de la FISAF.
- ▶ Par des contributions régulières sous la forme de plaidoyers et de préconisations.
- ▶ Par la représentation des organisations membres, dans une démarche d'interpellation et de co-construction avec les pouvoirs publics, les partenaires et les réseaux associatifs partageant les mêmes convictions.

Un accompagnement des organisations et des professionnels aux évolutions en cours et à la transformation de leur offre de services.

- ▶ Par l'intermédiaire d'un « Centre Ressources Compétences » expert et certifié Qualiopi.
- ▶ Par des actions de développement des compétences spécifiques et sur-mesure, individuelles et collectives.
- ▶ Par une expertise de l'accompagnement au changement et un appui méthodologique adapté.
- ▶ Par l'intervention de formateurs-pairs pour contribuer à l'évolution des postures des professionnels.
- ▶ Par des approches en formation initiale et continue pluridisciplinaires, participatives, développant des communautés de pratiques, et s'appuyant sur les nouvelles technologies.
- ▶ Par une stratégie de développement des compétences combinant actions de formation et ressources digitales de la plateforme collaborative du secteur.
- ▶ Par l'animation de projets avec les adhérents et les partenaires associés.

Une dynamique de coopération permanente pour « faire réseau », de façon concrète et efficiente, et favoriser la transdisciplinarité en associant les adhérents dans chacune des actions menées.

- ▶ Par le déploiement de méthodes collaboratives et participatives, en particulier à travers l'animation du réseau des adhérents et la plateforme collaborative du secteur sensoriel et dys.
- ▶ Par l'échange réciproque d'expertises et d'informations.
- ▶ Par des projets communs transversaux sur des problématiques du secteur ou émergentes, à l'échelle nationale et/ou régionale, ou en réponse à des appels à projets.
- ▶ Par la promotion des initiatives locales.
- ▶ Par la mutualisation des expériences, des meilleures pratiques et la création d'outils de partage de la connaissance et d'expertises.
- ▶ Par la mise en place pérenne d'espaces de rencontre, d'animation de projets collectifs et d'échanges de pratiques, au niveau national et régional.

Une contribution à la visibilité, la reconnaissance et à la valorisation des métiers, des missions et des compétences du secteur sensoriel et des troubles du langage et des apprentissages, tant auprès des pouvoirs publics nationaux et régionaux, qu'auprès des fédérations d'employeurs.

- ▶ Par une meilleure connaissance des spécificités du secteur relayée par des actions d'information et de communication adaptées.
- ▶ Par le soutien et la valorisation des projets innovants et expérimentaux des adhérents.
- ▶ Par un appui méthodologique en mode projet pour piloter, consolider, évaluer, mesurer les impacts et faire connaître les réalisations du secteur.
- ▶ Par la mise en relation avec des acteurs pluriels pour apporter une expertise complémentaire.
- ▶ Par la création, la transformation, la validation de métiers dédiés aux besoins des personnes accompagnées.

Un développement de projets impliquant les personnes en situation de handicap, ou leurs représentants, pour déployer des actions partenariales co-construites à partir du savoir expérientiel des personnes et des dynamiques territoriales pré-existantes.

Une fonction de prospective et de veille sur les évolutions, les métiers, les compétences tant sur les sujets émergents et innovants dans le champ du handicap que sur l'ensemble des problématiques en lien avec ce champ, dans une perspective intersectorielle.

Une capacité à initier et/ou à participer à des partenariats nationaux, régionaux et européens et ainsi consolider le positionnement national du réseau comme spécialiste dans le champ du handicap sensoriel et des troubles des apprentissages, tout en renforçant son expertise et sa capacité à interagir. La volonté de la FISAF est également de créer des dynamiques de réseau ouvert avec différents types d'acteurs extérieurs afin de créer des passerelles : Education nationale, entreprises, centres de formation et d'apprentissage, professionnels de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie, secteur hospitalier, professionnels en libéral, structures sportives, culturelles...

Une promotion de l'innovation et de la recherche appliquée, grâce à un Conseil Scientifique, à travers la mise en relation et la volonté d'accroître la transférabilité de l'innovation afin de renforcer les compétences du réseau et de croiser les savoirs. En contribuant au transfert des connaissances et à la capitalisation de l'expertise expérientielle, en lien avec les universités, les organismes de recherche, les professionnels et les personnes en situation de handicap.

La FISAF apportera les compétences de son réseau pour en favoriser l'expérimentation (recherche participative) et l'essaimage sur les territoires (transférabilité).

Une volonté de porter une démarche éthique partagée. Les principes éthiques, tant individuels qu'organisationnels, sont au cœur de l'intervention sociale. Dans un environnement de transformation des organisations, de complexité et d'évolution des postures ou pratiques professionnelles, il est fondamental de re-questionner les principes éthiques fondamentaux de l'accompagnement qui constituent autant de cadres de référence (relation avec les personnes accompagnées, positionnement partenarial, responsabilité sociétale...).



Adresse administrative : FISAF - 154 boulevard du Président Wilson - 33000 Bordeaux
Tél.: 05 57 77 48 30 - www.fisaf.asso.fr - Courriel : contact@fisaf.asso.fr

Siège social : FISAF/chez epss - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris
Siret : 784 573 651 00063 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875